

FORMATION AUTORISATION DE CONDUITE R489 - CHARIOTS ELEVATEURS

Arrêté du 02 décembre 1998 – Article R4323-55 du Code du Travail : "La conduite des équipements de travail mobiles automoteurs et des équipements de travail servant au levage est réservée aux travailleurs qui ont reçu une formation adéquate. Cette formation doit être complétée et réactualisée chaque fois que nécessaire..."

Objectifs

Prendre en compte sa sécurité ainsi que celle de son entourage dans la conduite quotidienne des chariots. Obtenir/Renouveler une autorisation pour la conduite en sécurité de chariots élévateurs de catégories 1A,1B, 3, 4, 5 suivant la R489.

Public Visé

Toute personne souhaitant obtenir ou renouveler l'autorisation de conduite en sécurité de chariots élévateurs selon la R489 dans la ou les catégories souhaitées.

Durée

14.00 Heures en présentiel en présentiel
2 Jours

Pré Requis

Aucun.

Parcours pédagogique

FORMATION / THEORIE

- Rôles et responsabilités du constructeur / de l'employeur
- Rôle et responsabilités du conducteur
- Les différents acteurs internes et externes de la prévention
- Technologie des chariots élévateurs
- Les principaux types de chariots de manutention
- Notions élémentaires de physique
- Stabilité du chariot de manutention à conducteur porté
- Exploitation des chariots de manutention à conducteur porté
- Vérification d'usage des chariots de manutention à conducteur porté

FORMATION / PRATIQUE : exercices réalisés par catégorie

CATEGORIE 1A

Prise de poste et mise en service

Examen d'adéquation : capacité chariot/charges à manutentionner

Circuler en sécurité avec un chariot : à vide, en charge, en marche avant et arrière, en virage et ligne droite

Prendre, déplacer et déposer une charge au sol

Assurer depuis un quai le chargement ou le déchargement d'un véhicule par l'arrière

Les opérations de fin de poste et la maintenance de 1er niveau

CATEGORIE 3

Prise de poste et mise en service

Examen d'adéquation : capacité chariot/charges à manutentionner

Circuler et s'arrêter en sécurité avec un chariot : à vide, en charge, en marche avant et arrière et sur un plan incliné, en virage et ligne droite

Prendre, déplacer et déposer une charge palettisée au sol

Effectuer la mise en stock et le déstockage à 3 niveaux d'un palettier (hauteur dernier niveau : 3.3 m minimum)

Effectuer un gerbage et un dégerbage en pile (minimum 3 charges)

Assurer depuis le sol le chargement ou le déchargement latéral d'un camion ou d'une remorque

Effectuer la prise, la dépose et le transport d'une charge longue et/ou d'un conteneur rigide contenant un liquide et/ou d'une charge déformable
Les opérations de fin de poste et maintenance de 1er niveau

CATEGORIE 5

Prise de poste et mise en service

Examen d'adéquation : capacité chariot/charges à manutentionner

Circuler et s'arrêter en sécurité avec un chariot : à vide, en charge, en marche avant et arrière, en virage et ligne droite

Prendre, déplacer et déposer une charge palettisée au sol

Effectuer la mise en stock et le déstockage à 4 niveaux d'un palettier

(Jusqu'à 6m minimum) de 4 palettes

Effectuer un gerbage et un dégerbage en pile (minimum 3 charges)

Les opérations de fin de poste et maintenance de 1er niveau

Objectifs pédagogiques

- Réaliser en sécurité les opérations de chargement et déchargement de véhicules
- Réaliser le transfert de charges, stockage et déstockage, gerbage et dégerbage
- Rendre compte des anomalies et des difficultés rencontrées dans l'exercice de ses fonctions
- En sus pour la catégorie 2B : Réaliser en sécurité des circulations avec et sans remorque, avec et sans charges, positionnement et arrimage des charges

Méthodes et moyens pédagogiques

- Supports audio visuels (POWER POINT, films) et support de cours remis à chaque participant
- Alternance entre théorie et pratique
- Conduite de chariots élévateurs (thermiques et/ou électriques) sur différents types de sols (intérieur et extérieur)
- Mise à disposition du ou des chariots et de la plateforme pédagogique définie ensemble en fonction des modalités d'utilisation en interne de vos engins

Qualification Intervenant(e)(s)

Formateur spécialisé dans le domaine

Méthodes et modalités d'évaluation

La validation des acquis se fait par un test théorique et un test pratique.

Le stagiaire doit valider les deux tests pour obtenir son autorisation de conduite.

Une attestation de formation sera délivrée à chaque participant ayant suivi la totalité de la formation, en vue de la délivrance par l'employeur d'une autorisation de conduite.

Modalités d'Accessibilité

Accès PMR

Effectif

De 1 à 12 Personnes